

# Vivre saintement le ministère sacerdotal

La Société Sacerdotale de la Sainte Croix est une association de membres du clergé, intrinsèquement unie à la Prélature de l'Opus Dei.

25/02/2014

Son but est de cultiver la sainteté des prêtres séculiers dans l'exercice de leur ministère au service de l'Église, selon l'esprit et la praxis ascétique de l'Opus Dei. 4.000 associés en font partie actuellement. Le prélat de l'Opus Dei en est le président.

Les prêtres et les diacres diocésains qui adhèrent à la Société Sacerdotale de la Sainte Croix sont toujours incardinés dans leur propre Église particulière : ils ne dépendent que de leur évêque — *nihil sine Episcopo* est l'expression de saint Ignace d'Antioche que saint Josémaria aimait à reprendre fréquemment — et ne sont aucunement sous la juridiction du Prélat de l'Opus Dei.

Le Concile Vatican II a encouragé la promotion d'associations en mesure d'apporter aux prêtres une aide fraternelle appropriée (cf. Décret *Presbyterorum Ordinis*, n° 9). Le Code de Droit Canonique (c. 278, §2) explicite que « l'on apprécie surtout les associations qui cultivent la recherche de la sainteté dans l'exercice du ministère et contribuent à l'unité des prêtres entre eux et avec leur évêque ».

L'aide spirituelle que la Société Sacerdotale de la Sainte Croix leur procure vise à améliorer leur vie intérieure, à encourager leur fidélité dans l'accomplissement de leurs tâches sacerdotales et à cultiver l'unité de chacun avec son évêque et la fraternité avec les autres prêtres (cf. saint Josémaria, *Entretiens*, n° 16).

Les moyens de formation dont disposent les associés sont analogues à ceux que l'on propose aux fidèles laïcs de la Prélature, compte tenu du caractère spécifique de la formation sacerdotale (cf. *Presbyterorum Ordinis*, n° 9, *Pastores dabo vobis*, nn° 70-81, et le *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres* de la Congrégation pour le Clergé) et, sans se superposer, ils complètent les dispositions sur la formation permanente que l'évêque est en droit de donner pour le presbyterium de son diocèse. De ce fait, les associés

disposent d'une direction spirituelle personnelle, de cours de doctrine ou de spiritualité, de journées de récollection, etc., organisés de telle sorte qu'il n'y ait pas d'interférence avec leur ministère.

## Le message de l'Opus Dei et les prêtres

La Société Sacerdotale de la Sainte Croix a pour finalité de cultiver la sainteté des prêtres séculiers selon l'esprit et la praxis de l'Opus Dei (cf. Bienheureux Jean-Paul II, Const. Ap. *Ut sit*, 28-XI-1982, préambule et art. I). Les prêtres incardinés dans leur diocèse respectif s'associent à la Société, — mus par une vocation divine, comme les autres fidèles de l'Opus Dei— afin d'y trouver un appui et un encouragement à la recherche de la sainteté dans leur ministère sacerdotal qui embrasse toutes les dimensions de leur existence.

En effet, le *message* de l'Opus Dei concernant la sanctification du travail professionnel s'adresse aussi aux prêtres séculiers car « le sacerdoce ministériel du Pain et de la Parole est pour ainsi dire le travail professionnel des prêtres, dans lequel ils doivent se sanctifier et avec lequel ils doivent sanctifier les autres»(A. de Fuenmayor, V. Gómez-Iglesias, J.L. Illanes, *L'itinéraire juridique de l'Opus Dei*, Desclée, Paris 1992, p. Eunsa, Pamplona 1989, p. 359).

Ce message implique une prise de conscience radicale des exigences de sainteté et d'apostolat découlant du baptême et renforcées par la suite par l'ordination sacerdotale, en totale conformité avec la condition de prêtre diocésain.

Les prêtres de la Société Sacerdotale de la Sainte Croix reçoivent une aide spirituelle de l'Opus Dei et surtout un

esprit qui les encourage à apprécier le don du sacerdoce ministériel dans l'Église en découvrant dans toutes les circonstances de leur vie une constante invitation à rencontrer Dieu, selon l'exemple du Christ, et à se livrer par amour au service des hommes, spécialement des plus nécessiteux.

---

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/message-societe-sacerdotale-sainte-croix/>  
(17/01/2026)